

## **MOTION**

Les DDEN réunis en Congrès à Paris les 10 et 11 juin 2016 rappellent leur attachement au principe de laïcité seul à même d'assurer l'égalité de tous les citoyens au regard de toutes leurs convictions et croyances.

Les DDEN affirment ainsi le primat de la liberté de conscience de toutes et tous que seules la neutralité et la séparation effective des églises et de l'État peut garantir et préserver en tous lieux du territoire y compris en Alsace Moselle et dans certaines collectivités hors métropole.

La motion est adoptée à l'unanimité - Le Kremlin-Bicêtre, le 11 juin 2016.